# Les Etats Généraux des Femmes de La Réunion

## **PROPOSITIONS**

### I - Mettre en réseau les différents acteurs :

- -Organiser une campagne d'information sur les droits et de sensibilisation sur les thèmes du respect de la mixité, de la parité à l'aide d'affiches, de forums, de guides.
- -Structurer et organiser l'ensemble des dispositifs par des passerelles entre institutions et associations. Créer un Centre de Ressources (choisir une appellation neutre afin que le fait d'y recourir ne suscite pas de honte ou d'hésitations) où se tiendraient les locaux de réseaux d'associations et d'un observatoire de la violence et des disparités.
- -Diffuser l'accès au droit et simplifier les démarches des femmes victimes de discriminations en leur offrant (par le biais du centre de ressources par exemple) la possibilité de recourir à des médiateurs avant d'affronter la procédure, ou un accompagnement juridique et/ou associatif.
- -sensibiliser les médias à ces questions et obtenir un partenariat afin d'y diffuser l'information gratuitement.
- Etablir un bilan annuel de la situation (à l'aide du centre de ressources; un partenariat peut être envisagé avec l'université).

### II - Former et informer les différents intervenants: éducation au regard, au respect :

1) Actions de formation qui pourraient être dispensées par des associations (à l'instar des interventions de l'association CHANCEGAL), des témoignages de femmes politiques, cheffes d'entreprise, mais aussi mères au foyer ou simples employées. Travail de décodage de l'image, du langage.

Pour les femmes qui seront désireuses d'intervenir dans ce cadre, assurer une garantie de protection par les associations en étendant le secret professionnel au cadre associatif afin d'éviter que leurs propos puissent être retenus contre elles !

Ces actions de formation devraient être dirigées vers:

- les élus
- les services de l'Etat en relation avec: les gendarmes, les directeurs d'établissements, les magistrats, etc.
- les agents territoriaux (proposer au CNFPT d'intégrer cette action à la formation d'intégration obligatoire)
- les chefs d'entreprise
- les journalistes
- Développer l'information: élaborer et adopter une fiche unique d'accueil et d'écoute adaptée, destinée à être utilisée par tous les partenaires concernés (proposition ARIV)
- Diffuser et afficher et afficher des guides du comportement équitable dans les différents secteurs (commissariats, tribunaux, entreprises, établissements)

## III - Eduquer:

#### 1) Les parents :

-par une école des parents ; ce dispositif, créé par le rectorat, est déjà en place à Cilaos. Il nous a été présenté par T. Malbert, de l'association NIAMA. Il permet la création de lien entre école et familles. Il se présente sous forme d'ateliers divers (qui peuvent être des ateliers d'alphabétisation ou d'aide au suivi et à la compréhension des codes scolaires) et de groupes de paroles. Il peut être le lieu de débats et de réflexions sur l'équité en matière éducative et sur le regard porté sur les sexes.

-créer un espace réservé dans chaque établissement où seraient présents assistantes sociales, conseillers d'orientation, permanence juridique, médecins scolaires, gendarmes, sur une ou deux heures « stratégiques », afin de rendre plus accessible le droit et l'information aux familles, sensibiliser les familles à la nécessité d'éduquer équitablement les enfants des deux sexes en partenariat avec l'école et avec les instances citées ci-dessus. Le rectorat pourrait être chargé des convocations.

## 2) Les enfants :

- opter pour des outils pédagogiques qui véhiculent des valeurs de respect, d'égalité entre l'homme et la femme dans l'apprentissage de la lecture et les bibliothèques scolaires (en liaison avec le rectorat).
- introduire un guide du respect dans les cours d'éducation à la vie affective et sexuelle.

# Les Etats Généraux des Femmes de La Réunion

- -Sensibiliser garçons et filles à la parentalité précoce. Rappeler les responsabilités paternelles. Offrir des journées de simulations de la parentalité aux mineurs garçons comme filles (cette pratique a cours en Grande Bretagne où les jeunes se voient confier de « faux bébés » à l'échelle d'une journée.)
- -suivi personnalisé: favoriser l'intervention des différents acteurs (services de police, associations, mères au foyer, etc...)
- éducation civique: prendre exemple sur le support édité par la DRDFE et le rectorat de Lille.
- -inscrire le décodage de l'image dans les programmes (proposition CHANCEGAL)
- revaloriser la transmission de la langue maternelle : démêler le créole du français, restituer à chaque langue ses structures propres; proposer des analyses comparées du français et du créole; promouvoir l'écriture du créole.
- -favoriser le partenariat avec des artistes engagés sur ces questions (comme le théâtre des Bambous), favoriser l'expression scénique dans les établissements pour son caractère libérateur et en même temps diffuser au sein des établissements un guide des bonnes pratiques du recueil de la parole des filles et femmes victimes de violence.
- -forums : insister sur le volet mixité dans les forums des métiers; y inviter les parents d'élèves.
- -instaurer un forum de la vie civile qui permettrait d'informer les enfants sur leurs droits, sur les moyens de demander de l'aide (par le biais ou non de la famille), sur l'importance des lois et des sanctions applicables. Des acteurs associatifs, des représentants des services de l'Etat et de l'aide juridique y seraient présents.

## IV - Renforcer les dispositifs existants :

- 1) Créer un ministère aux droits des femmes :
- -Maintenir le Service des droits des femmes et de l'égalité et son réseau de délégué-es régionales et de chargé-es de mission départementales, dotés de véritables moyens d'intervention (proposition CHANCEGAL).
- -Maintenir et renforcer la HALDE, l'Observatoire de la Parité, le BVP.
- -A l'échelle locale, désigner dans les entreprises et les établissements un référent ou observateur chargé de vérifier le respect de la parité et de l'équité.
- 2) Faire appliquer les lois existantes, et remplacer les dispositifs incitatifs par des mesures exécutoires :
- -obligation pour les entreprises et collectivités de réserver un espace afin de permettre l'application de la loi Roudy.
- rendre obligatoire la diffusion de l'information sur les droits des femmes à diffuser par les services du personnel (ex. réduction d'une heure de temps de travail pour les femmes enceintes).
- Faciliter l'accès à la garde d'enfants, augmenter le nombre de crèches ; offrir la possibilité de développer les crèches au sein des entreprises
- -Prendre des sanctions dissuasives à l'égard des contrevenants et offrir un accompagnement légal performant pour les femmes victimes de discrimination (permanences d'avocats).
- 3) Mettre en place une cellule de vigilance active afin de conforter le travail déjà accompli pour dénoncer l'utilisation abusive de l'image de la femme à des fins publicitaires et dans les medias : prendre des sanctions vis à vis des entreprises qui véhiculent une image dégradante de la femme (et par exemple verser les amendes à un fonds qui aiderait à financer les ateliers dans les écoles, reverser les amendes aux associations de défense des droits des femmes, ou imposer des « vis ma vie » comme le suggère CHANCEGAL.

# V - Promouvoir la présence des femmes en politique et dans la vie publique :

- -Opter pour un mode de scrutin proportionnel de liste pour les élections des conseillers territoriaux
- -Proposer une charte des bonnes pratiques (proposition ELLE) afin d'assurer, par exemple le noncumul des mandats, la présence des femmes à des postes clés et non plus uniquement dans des rôles de figuration
- -Former les femmes élues en politique afin qu'elles rattrapent le retard accumulé en ce domaine par rapport à leurs homologues masculins plus habitués aux discours publics et installés dans ces fonctions depuis plus longtemps (cette demande émane de Thérèse Baillif).